

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Rapport n° CP 2021-352

EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DANS LES EPLE – 4EME RAPPORT DE L'ANNEE 2021

Amendement

Un article est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

« Décide de la généralisation des capteurs de CO2 dans les lycées franciliens ».

Exposé des motifs

POUR LA GENERALISATION DES CAPTEURS DE CO2 DANS LES LYCEES FRANCILIENS

Des établissements et des collectivités procèdent actuellement à l'installation de capteurs de CO2 dans les salles de classes, espaces de restauration, lieux collectifs, etc.

Alors que l'aération des locaux sera de plus en plus complexe à mettre en œuvre au fur et à mesure de la baisse des températures, l'utilité de ces capteurs s'en trouvera renforcée.

Le présent amendement propose de généraliser le déploiement des capteurs de CO2 dans les lycées franciliens.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

